



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL 2026

Filière sanitaire et sociale - Catégorie C (Femme / Homme)
(Arrêté d'ouverture n° 2026-22 du 11 février 2026)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne
de la région Ile-de-France, les Centres de gestion de la région Centre-Val de Loire

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)

CO-ORGANISENT

L'EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE D'AGENT SOCIAL TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE ÉCRITE
Ouvert aux agents sociaux territoriaux ayant atteint le 4^e échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C peuvent avancer au grade d'agent social principal de 2^e classe par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi après une sélection par la voie d'un examen professionnel. De plus, ils doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions, soit le 7 mai 2026.	JEUDI 22 OCTOBRE 2026 Au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne à Lieusaint Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement de l'épreuve.

**La période de préinscription en ligne, de demande et de retrait des dossiers est fixée
du 24 mars au 29 avril 2026 inclus.**

Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet via le portail national **www.concours-territorial.fr** ou sur le site **www.cdg77.fr** ou à défaut, par courrier adressé au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne,
10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAIN Cedex.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au 7 mai 2026.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmises via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

**La Présidente du Centre départemental de
gestion de Seine-et-Marne
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT
Officier de l'ordre national du Mérite**